

Image not found or type unknown



mon assureur ne veut plus que je payes par mensualité

Par aubree, le 17/07/2009 à 10:50

Bonjour,

suite a un rejet de prélèvement de ma cotisation mensuelle j'ai réglé par chèque mes cotisation en retard ,ce jour la mon assureur m'annonce que je devrais réglé le dernier semestre d'une seul traite au lieu des mensualités habituelles sous peine de résiliation de mon contrat (hors la cotisation semestrielle étant équivalente a la moitié de mon salaire mensuel, cela me met dans une position très délicate financièrement). Mon assureur a-t-il le droit de faire ça ? Que puis-je faire ? Si mon contrat est résilié pourrais-je m'assurer ailleurs ? Que me conseillez-vous ?

Merci d'avance pour vos réponses